



Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ)

PROGRAMME DE BOURSES

2023 - 2024



PROCÉDURE DE PARTICIPATION

Pour une meilleure évaluation de la candidature soumise, il serait pertinent de remplir un des deux formulaires de présentation des projets, selon la catégorie souhaitée (Bourses du SEHR ou Coup de cœur des collègues). Ces outils vous permettront de bien mettre en lumière les liens entre nos objectifs, nos critères d'évaluations et l'activité présentée.

Les personnes intéressées doivent présenter leur projet ou soumettre la candidature d'un collègue **au plus tard le 10 mai 2024**.

*SEHR (CSQ)
670, boul. du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 5M3*

*Tél. : 450 348-6853 ou 1 800 567-6853
Courriel : sehr@lacsq.org*

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Lors de l'évaluation par les juges de l'AREQ, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Être innovateur et créatif;
- Sensibiliser les élèves à l'environnement ou à des valeurs sociales;
- Démontrer une valeur pédagogique;
- Présenter des outils (sociaux, pédagogiques ou environnementaux) ou des démarches qui contribuent à l'amélioration des conditions d'apprentissage des jeunes;
- Toucher une clientèle du milieu scolaire : préscolaire/primaire, secondaire, clientèle jeune et adulte, secteurs régulier et professionnel.

Les projets doivent avoir été expérimentés ou être en cours d'expérimentation au cours de l'année scolaire **2023-2024**.

PARTICIPANTS

Ce programme de bourses s'adresse aux membres du SEHR (CSQ). La participation peut être individuelle ou collective, d'une ou plusieurs écoles et centres.

ATTRIBUTION DES BOURSES

Les bourses sont attribuées par voie d'un concours annuel auquel peuvent participer toutes et tous les membres du SEHR (CSQ).

Les bourses sont financées à même les revenus d'intérêts générés par le capital du Fonds général d'administration. Une contribution de 1 000 \$ est octroyée par l'AREQ du Haut-Richelieu.

Les bourses sont décernées lors de la dernière assemblée générale de chaque année syndicale.

Les bourses sont remises par le Conseil exécutif du SEHR (CSQ), après recommandation du comité de sélection formé de personnes désignées par le CE du SEHR (CSQ). Si le ou les projets présentés ne répondent pas aux critères, les sommes d'argent sont retournées au fonds pour être utilisées l'année suivante, s'il y a lieu.

Pour l'année syndicale 2023-2024, les montants sont fixés à :

Le premier prix (Bourses du SEHR) :

- Une bourse de 1 200 \$ pour tous les niveaux confondus (préscolaire et primaire ou secondaire, formation professionnelle et éducation aux adultes).

Les deuxièmes prix (pour tous les niveaux) :

- Trois bourses de 600 \$.

Ces quatre (4) bourses sont octroyées en s'assurant que chacun des deux niveaux en reçoive minimalement une. Voici le partage des deux niveaux : préscolaire et primaire ; secondaire, formation professionnelle et éducation aux adultes.



NOUVEAUTÉ

PRIX : PROF, MA FIERTÉ! COUP DE CŒUR DES COLLÈGUES

Cette année, le comité propose de mettre en place une catégorie *Prof, ma fierté! Coup de cœur des collègues*, où un collègue pourra soumettre la candidature d'une enseignante ou d'un enseignant de son milieu qui par son implication, fait rayonner la profession dans son entourage en lui offrant la possibilité de gagner un prix de 500 \$, et ce, sans égard aux niveaux (préscolaire et primaire ou secondaire, formation professionnelle et éducation aux adultes).

La candidature du membre doit être proposée par une ou un collègue, à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Pour l'année syndicale 2023-2024, les montants sont fixés à :

- Deux prix de 500 \$ pour les deux niveaux confondus (préscolaire et primaire ou secondaire, formation professionnelle et éducation aux adultes).

Ce nouveau volet des Bourses du SEHR (CSQ) est offert en collaboration avec la FSE (CSQ).